



Règlement intérieur

Metassi : Association créée pour donner la possibilité de s'exprimer en dansant en y associant divers arts culturels (théâtre, musique, chants, ...), basée sur un échange. L'association invite ses adhérents à participer à moindre frais à ses ateliers ; les fonds récoltés permettront de proposer des stages culturels professionnels.

Les cours de danses sont ouverts de Septembre à Juin.

Les élèves sont répartis en 4 groupes :

Le groupe 1 : de 6 à 8 ans

Le groupe 2 : de 9 à 11 ans

Les adolescents : de 12 ans à 16 ans

Les adultes : 17 ans et +

1. Organisation et horaires

HORAIRES		
Groupe 1 (6-8 ans)	10h30 - 12h00	Hip Hop / Street Jazz / Break
Moyens (9-11 ans)	13h30 - 15h00	Hip Hop / Street Jazz / Break
Ados (12-16 ans)	15h00 - 17h00	Hip Hop / Street Jazz / Break
Adultes (17 ans et +)	17h00 - 18h30	Hip Hop / Street Jazz / Break / Contemporain

Pour une meilleure organisation, les élèves devront être présents **10 minutes avant le début de leur cours**.

Le lieu d'entraînement sera principalement la salle polyvalente Paul Dambier (Champniers - 16). Il arrivera parfois qu'une modification puisse avoir lieu en fonction de la disponibilité de la salle.

2. Respect d'engagement

Afin de respecter le groupe de travail, les adhérents s'engagent à venir régulièrement pendant une année entière. Leur participation régulière et hebdomadaire est nécessaire au bon déroulement de l'association pour pouvoir respecter le calendrier des spectacles.

En cas d'absence, il vous est demandé d'informer les animateurs.

3. Tenue vestimentaire

La danse ayant pour avantage d'apprendre le maintien corporel, une tenue de sport est souhaitée. Concernant la coiffure, les cheveux devront être attachés.

4. Assiduité, discipline et respect d'autrui

Il est demandé à tous les adhérents actifs de respecter les horaires indiqués ci-dessus. La discipline exigée est relative au règlement intérieur dans son intégralité.

Le respect d'autrui inclut le respect de ses camarades, des encadrants, du matériel, des locaux, des vêtements prêtés ou loués et des accessoires mis à la disposition de tous. Une dégradation constatée entraînera une compensation financière.

5. Fonctionnement

L'association réalisatrice de spectacles utilise tous les styles de danse (Contemporain, Hip-Hop, Break). Chaque adhérent peut participer aux thèmes de son choix. L'association organise son spectacle annuel en juin.

Le paiement mensuel des cotisations s'effectue **au plus tard le 10 de chaque mois**.

6. Sécurité

Tout objet pouvant occasionner des blessures est formellement interdit.

Ne seront admises aucune violence physique, verbale, ni attitude agressive ou provocatrice.

L'association se dégage de toute responsabilité sur le vol éventuel de bijoux ou divers objets appartenant aux adhérents.

Les chewing-gum et l'utilisation des téléphones portables sont formellement interdit pendant les cours. Les téléphones devront être éteint au début des cours et pourront être rallumés à la fin de chaque séances.

Le port des chaussures est interdit dans la salle de danse.

Les parents des élèves ne sont pas autorisés à rester dans la salle de danse durant les cours.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les règles.

Je verse : **Adhésion (12 euros)** **Cotisation (10 euros par mois)**

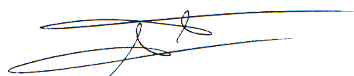
A partir de 3 inscriptions d'une même famille, une réduction de 5 euros sera attribuée au troisième adhérent sur sa cotisation mensuelle.

NOM :

Prénom :

**Date et Signature de
l'Association**

Le 10/09/2011



**Date et Signature de l'élève
Faire précéder de la mention**

"Lu et approuvé"

**Date et Signature du responsable
légal (pour les mineurs)**

Faire précédé de la mention

"Lu et approuvé"